



Formuler une plainte

- Vous avez été victime d'intimidation, de cyberintimidation ou de violence.
 - Vous avez été témoin d'intimidation, de cyberintimidation ou de violence.
 - Votre enfant a été victime d'intimidation, de cyberintimidation ou de violence.
- **L'intimidation** est l'usage **répété** de son pouvoir et de ses forces pour faire du mal ou nuire à quelqu'un. C'est donc un rapport de force inégal. Taquiner ou s'amuser à agacer de manière amicale un ami ou une autre personne n'est pas de l'intimidation.
 - La **violence** est une manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.
 - La **cyberintimidation** consiste à utiliser une forme de technologie (exemple : cellulaire, ordinateur, etc.) pour intimider les autres, leur faire du mal ou nuire à leur réputation et/ou à leurs relations.

Si l'une des situations décrites plus haut s'est produite, contactez :

Mme Karine Latour
Tél. 450-293-3181 #55203
Courriel : latourk@csvdc.qc.ca